

Réf: Dossier 286981

Avis de constitution

SOCIETE « OPTIC VISION DGA SARL »

Siège ABIDJAN-ANYAMA BELLE VILLE A 200 METTRE
DE LA MORGUE D'ANYAMA ILOT 57 LOT 641, Lot 641, Ilot
57

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 01/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « OPTIC VISION DGA SARL »

Objet : VENTES DES LUNETTES PHARMACEUTIQUES - VENTES D'ACCESSOIRES ET MONTURES - VENTES D'APPAREILS OPTIQUE ET OPHTALMOLOGIES - VENTES DIVERS - ET pour la réalisation de l'objet social : - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles. -l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. - la prise en location gérance de tous fonds de commerce. - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN-ANYAMA BELLE VILLE A 200 METTRE DE LA MORGUE D'ANYAMA ILOT 57 LOT 641, Lot 641, Ilot 57

Dirigeant(s) M N'GOSSAN BROU LUC JUNIOR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01187 du 07/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14003/GTCA/RC/2024 du 07/03/2024

